

PROJET DE RAPPORT D'AVANCEMENT POUR LE COMITÉ DES MINISTRES BENELUX

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La traite des êtres humains constitue un fléau majeur de nos temps modernes. Bien qu'il ne soit pas évident de trouver des chiffres fiables illustrant l'envergure de ce phénomène au niveau mondial, il est certain qu'il touche presque tous les pays du monde comme pays d'origine, de transit ou de destination. Chaque année, on dénombre plus de 2 millions de victimes, principalement des femmes et des enfants, qui sont recrutées et exploitées à travers le monde, dans le cadre de l'exploitation sexuelle, du travail forcé, de l'esclavage domestique, de la mendicité organisée ou encore du trafic d'organes. Les statistiques d'Eurostat montrent par ailleurs que le nombre de victimes de la traite des êtres humains ne cesse de croître dans l'Union européenne.

Selon les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, la traite des êtres humains serait d'ailleurs la troisième forme de trafic la plus répandue dans le monde après le trafic de drogue et le trafic d'armes. Elle ne générerait pas moins qu'une trentaine de milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

La lutte contre la traite des êtres humains constitue aujourd'hui un sujet qui concerne plusieurs champs politiques, raison pour laquelle elle demande une approche pluridisciplinaire dans la recherche de solutions durables pour les acteurs directement concernés, à savoir les responsables politiques, les autorités judiciaires et policières, les travailleurs sociaux ou encore les nombreuses organisations non gouvernementales travaillant dans ce domaine.

La communauté internationale se doit donc d'y faire face en développant un arsenal législatif adapté et des actions efficaces qui tiennent compte des défis se posant notamment au niveau de l'identification, l'accueil, l'assistance et la protection des victimes.

Alors que nos pays ont un haut standard de protection et de contrôle, ce phénomène est également loin d'être anodin chez nous. Il est donc logique que nos pays aient développé des politiques globales de lutte contre la traite des êtres humains qui s'inscrivent entièrement dans les objectifs des instruments internationaux tels le Protocole de Palerme, la Convention de Varsovie du Conseil de l'Europe ou la directive européenne de 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil.

La collaboration commune au niveau du Benelux est aussi de première importance car elle permet d'échanger les connaissances, les bonnes pratiques, les tendances entre pays voisins mais aussi de mettre en évidence, à une petite échelle internationale, les questions qui se posent sur le terrain et d'envisager d'y apporter des réponses communes.

Depuis quelques années, différentes initiatives ont été prises en vue d'une coopération plus approfondie au sein de l'Union Benelux.

Une première réunion de travail a été organisée à Anvers à propos de la surveillance administrative du secteur de la prostitution et de l'approche administrative de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Différents acteurs (ministères, communes, services de police, magistrats, centres d'accueil, etc.) y ont été invités à échanger sur leur connaissance du phénomène et leur expérience.

Un an plus tard, une seconde table ronde a été mise sur pied pour traiter du mécanisme d'orientation des victimes et savoir comment nos trois pays pouvaient collaborer sur le sujet. Sous l'impulsion de l'Union européenne, les pays sont en effet incités à développer un mécanisme d'orientation national. Ce mécanisme est un guide qui indique comment les différents partenaires impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains agissent pour détecter, soutenir et au besoin accueillir les victimes. Le mécanisme d'orientation national reflète l'approche multidisciplinaire qui est centrée sur la victime.

Sur cette base, il a été décidé d'élaborer une brochure d'information commune des trois pays Benelux afin de présenter de manière claire les différentes législations, les acteurs et les mécanismes d'orientation des victimes.

Diffusée à grande échelle, cette brochure est un instrument utile pour tous les acteurs qui entrent en contact avec une victime potentielle de la traite des êtres humains. Elle comprend des informations relatives à l'incrimination de la traite des êtres humains, aux procédures et règlements en vigueur pour l'accueil et l'assistance aux victimes, aux régimes de séjour spécifiques pour les victimes de traite des êtres humains, ainsi que les coordonnées des différentes instances compétentes, ce qui pourra permettre aussi un meilleur contact dans le cadre du traitement de dossiers concrets.

En 2016, sous présidence luxembourgeoise du Benelux, l'accent a été mis sur la recherche de synergies entre les organisations sociales et ONG spécialisées qui agissent pour identifier, soutenir et si nécessaire prendre en charge les victimes de la traite des êtres humains et encourager des coopérations eurégionales entre les centres d'accueil des victimes.

De manière plus concrètes, une journée de « rencontre et coopération dans l'intérêt des victimes de la traite nécessitant une protection spécifique » a été organisée entre d'une part, les services d'assistance agréés luxembourgeois des victimes de la traite, les ONG luxembourgeoises concernées par l'hébergement des victimes de sexe féminin, masculin et les mineurs d'âge, et d'autre part, les services d'assistance agréés belges et néerlandais des victimes de la traite.

Une journée de réflexion a par ailleurs porté sur la coordination et le coopération Benelux les services d'accueil et d'assistance, les centres spécialisés, les services de police et d'immigration, les inspections sociales et du travail ainsi que pour les magistrats issus des trois pays.

En 2017, sous présidence néerlandaise, des représentants des délégations belge et néerlandaise se sont rendus aux Pays-Bas pour une visite de travail à la police nationale, portant sur l'approche de la traite des êtres humains à la police nationale. Lors de cette visite, une victime de la traite des êtres humains a raconté son histoire. Les représentants des services néerlandais et belges étaient intéressés par une intensification de la coopération en la matière.

La thématique de « lutte contre l'exploitation des enfants » a été approfondie en 2017 avec notamment l'organisation d'un séminaire sur ce sujet le 17 novembre 2017, et ceci dans le cadre de la semaine Benelux de la sécurité. Ce séminaire s'inscrivait parfaitement dans les activités menées en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Lors de ce séminaire, les participants ont été amenés à échanger leurs expériences et observations, le but étant de réfléchir à des moyens permettant d'améliorer la coopération en ce domaine afin de mieux prévenir et combattre le phénomène de l'exploitation des enfants. De nombreux représentants de différentes institutions et organisations des 3 pays ont été appelés à participer à ce séminaire.

Plusieurs éléments clés sont ressortis de cet échange, notamment le manque de personnel expérimenté, tout comme le manque de communication entre différents services, l'importance de sensibiliser le public, la nécessité de s'intéresser aux réseaux qui se cachent derrière les victimes, tout comme le besoin d'améliorer la coopération avec les services du secteur de santé.

En application de la déclaration ministérielle de 2016, des conclusions du séminaire sur « la lutte contre l'exploitation des enfants » de 2017 et du plan annuel 2018, les activités ont été poursuivies en 2018 sous présidence belge, avec une attention particulière pour la sensibilisation du secteur médical. En effet, il peut arriver que des professionnels du secteur médical soient confrontés à des situations liées à la traite des êtres humains. Ce sont des situations graves face auxquelles il est difficile de savoir comment réagir au mieux. Ainsi, il se peut qu'un patient dans un hôpital ou service médical soit une victime de la traite et le personnel hospitalier ou le service social de l'hôpital a alors un rôle crucial dans l'orientation de la victime vers les centres d'accueil spécialisés, à l'abri de leurs exploitants.

Dans ce cadre, une journée d'information et d'échange a été organisée au Secrétariat général, le 29 novembre 2018, avec le soutien de la présidence belge du Benelux. L'objectif de cette manifestation était donc avant tout d'informer et de sensibiliser les acteurs du secteur médical, qui ne sont pas des experts en la matière, à la thématique de la traite des êtres humains.

Pour 2019, le Parlement Benelux a aussi retenu le thème de la traite des êtres humains comme une priorité de son programme de travail annuel. De ce fait, un débat thématique portant sur « la traite des êtres humains et les technologies innovantes pour lutter contre les trafiquants d'êtres humains », a été organisé lors de la séance plénière du 14 juin 2019. Il est vrai que d'importants progrès peuvent encore être réalisés par le recours à la technologie pour rechercher les cas de traite d'êtres humains et y mettre un terme. Hormis l'utilité d'un débat politique et l'échange d'expériences pratiques au niveau d'instances de recherche recourant à des technologies nouvelles et à l'échange de données, l'objectif du Parlement est d'adresser des recommandations au comité de Ministres Benelux en vue du renforcement de la lutte transfrontalière contre la traite des êtres humains.

Concernant les activités en 2019, il ressort des priorités de la présidence luxembourgeoise qu' « *un objectif (...) sera poursuivi à travers la mise en œuvre de la déclaration d'intention contenant des actions et mesures envisagées en vue de renforcer la coopération en matière de traite des êtres humains qui fût signée le 2 décembre 2016.* »

En vue de la réalisation des priorités de la présidence luxembourgeoise en 2019, deux manifestations sont à l'ordre du jour.

La présidence luxembourgeoise du Benelux met l'accent sur la thématique de la vulnérabilité des migrants et les risques d'exploitation dans le cadre de la traite.

Le sujet présente un intérêt particulier alors que les phénomènes du trafic illicite des migrants et de la traite des êtres humains, distincts certes, mais peuvent être étroitement liés. Ainsi le Luxembourg a été également confronté à des transmigrants qui ont témoigné de leur volonté de continuer leur chemin en connaissance de cause de leur exploitation dans le but de solder leur dette du transit. Un autre phénomène est celui des victimes ressortissantes d'un pays-tiers, détectée dans un pays Benelux mais exploitée ailleurs.

Tous ces cas concrets ont mené à la conclusion qu'il existe un besoin accru de s'échanger et de discuter.

Une journée d'échange entre experts de la traite et de l'immigration s'est donc tenue à Bruxelles le 1^{er} octobre, mettant l'accent sur la détection, l'identification et la prise en charge des victimes de la traite parmi les demandeurs de protection internationale.

Le but de cette journée était d'avoir un échange entre professionnels du domaine de la traite et du domaine de l'immigration et de recueillir leurs témoignages qui devraient permettre d'aboutir à des conclusions concrètes pouvant servir de base pour les discussions lors d'une conférence de grande envergure qui sera ensuite organisée le 10 décembre.
